



Sommaire

SPECIAL CESER

Séance plénière du 3 octobre 2022

Ni pour ni contre bien au contraire

Edito

S. Creachp.1

Décision modificative n°1 au budget 2022

S. Creachp.2

Projet de document-cadre relatif à la prolongation du Plan algues vertes sur 2022—2027

N. Saoutip.3

Communication d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes de Bretagne relatives à la politique portuaire – Ports de commerce – Exercices 2016 et suivants – rapport n°2

S. Creachp.3/4

La fibre pour tou-te-s - « Bretagne Très Haut Débit », un déploiement dynamique et solidaire

G. Urvoas.....p.4



EDITO de Stéphane CREACH Responsable du Groupe C.G.T. du CESER

Pour les plus jeunes, il est évident que cette maxime de Coluche ne dira peut-être rien mais c'est pourtant ce qui peut venir à l'esprit quand on met bout à bout tout ce qui se dit ou s'écrit et de presque tous bords depuis plus de 2 ans.

Des « plus jamais ça » avec le confinement aux « valeureux » salariés.es de « seconde ligne », des applaudissements aux soignants.es, mais des premiers coups de matraque aux premiers manifestants à presque chaque mobilisation, de la guerre en Ukraine, aux migrants qui se noient en Méditerranée, des pénuries à l'inflation, des feux historiques cet été à la sécheresse généralisée, des inondations à ... Bref, des super profits à la misère humaine, des transitions nécessaires pour des transformations par la rupture au retour en arrière par le fascisme, les temps actuels portent en eux la connerie en étendard. Mais cela profite bien à une certaine caste ! La même qui refuse le débat contradictoire mais détient la majorité des moyens médiatiques.

Il n'est pas inutile de s'apercevoir que, dans cette période, la CGT poursuit ses exigences de réponses sociales à la hauteur des besoins sociaux dont certains deviennent des besoins des plus basiques comme ceux de se nourrir et se loger.

C'est bien aussi parce que la CGT veut rompre avec les politiques ultralibérales qui conduisent à ce retour en arrière sur certains fondamentaux que la CGT poursuit de multiples initiatives justement porteuses d'autres visions pour des propositions alternatives tournées vers le mieux disant écologique et social. Si nous étions plus nombreuses et nombreux à être dans l'esprit même de la Révolution Française, nous devrions en être à programmer d'autres droits pour des espèces non humaines puisque le travail aurait été fait pour

l'humanité. Il aurait été conquis du moins, mais pas acquis, car rien ne l'est.

La Confédération Générale du Travail s'est créée pour la défense des intérêts matériels et moraux des salarié.es. Elle est « confédéralisée » pour le « travail ». Elle est « générale » puisque la massification des modes de vie démocratiques et sociaux pour les idéaux d'égalité n'a jamais enfreint la liberté individuelle.

Toute la CGT est porteuse de propositions qui aujourd'hui sont très largement débattues comme la souveraineté industrielle, la relocalisation des activités, l'éco-socio conditionnalité des aides publiques, les aspects liés aux diverses gouvernances, les droits nouveaux, la démocratie, le réel prix du travail, ... Nous pensons bien évidemment aussi sur les contenus des expressions du CESER de Bretagne et nous allons poursuivre.

Nous entrons dans une nouvelle étape de la stratégie bretonne en terme de transitions économiques et sociales, en tous les cas c'est annoncé comme cela, c'est peut-être moins le cas en dehors de l'annonce ! Le prochain bureau de la Conférence Sociale du 9 novembre sera déterminant sur les réelles ambitions du Conseil Régional et de l'Etat en Région.

Dans cette session du CESER avant celle du Conseil Régional, nous avons de nouveau fait de nombreuses propositions avec ce qu'il faut de contestations. Les idées ne sont combattues parce qu'elles sont nouvelles mais transformatrices. C'est ce que nous démonterons face au capital, il fait la même chose envers notre syndicalisme de classe et de masse.

La CGT a plus que jamais encore besoin de forces supplémentaires pour unir les salarié.es pour que la peur change de camp et que la place soit faite à de nouveaux jours heureux. En retraite à 60 ans aussi !

Site Internet : www.cgt-bretagne.fr
mail : cgt.bretagne@wanadoo.fr
Tél. 02 99 65 45 90
Fax : 02 99 65 24 98
Directeur de la publication : Alain LE CORRE
I.S.S.N. : 1258-7745
C.P.P.A.P. : 0723 S 07992
Bimensuel - 0,15€



Cette première décision modificative au budget intervient dans un climat particulier d'une succession de crises dont les bilans sont trop rarement tirés et, quand ils le sont, ils sont soit partiels ou soit trop orientés politiquement en considérant que c'est la faute de tout, sauf encore une fois, « du marché ».

Ce « fameux marché » qui commanderait toutes les initiatives et que la représentation politique serait condamnée à suivre aveuglément. Or c'est justement l'inverse qu'il faudrait faire par la réponse urgente aux besoins sociaux qui se confondent avec ceux de la planète.

Force est de constater que ce suivisme financier en dit long sur le fait de ne pas être au rendez-vous de l'histoire sauf peut-être parmi les salariés dans cette période. Malgré des dénigrements permanents envers ce qui font la force du travail, dans ces « vrais » premiers de cordée, on retrouve les militants de la CGT qui étaient en action jeudi dernier, avec d'autres salariés.es et leurs organisations syndicales FSU et Solidaires sans oublier les organisations de la jeunesse. Ce mot d'ordre, pour les salaires et contre les mauvais coups qui font justement mal au travail et à celles et ceux qui l'exécutent sans que son prix leur soit payé, est par ailleurs très largement partagé en France mais aussi en Europe, il ne suffit que d'observer.

Parce qu'une autre chose est certaine, les profits continuent, eux, de progresser, ils sont d'ailleurs privatisés et les pertes socialisées.

L'argent public est massivement injecté dans les économies européennes aux motifs louables du verdissement de l'économie, pour le renouveau de nombreuses souverainetés dont celle industrielle et de la cohésion territoriale et sociale. Mais il faut le prouver !

Dans le même pas de temps, les relents fascistes se ravivent en Europe, la France en fait partie, les volontés d'autonomie, d'indépendance, de repli sur soi, « du village breton » contre le reste des territoires, ..., toutes ces auto protections gangrènent le « vivre ensemble » et cachent mal le fait de ne pas s'attaquer aux véritables causes de cette situation : les richesses produites connaissent la plus injuste des redistributions.

Et puis arrêtons de tourner autour du pot sur les atteintes au climat et à la biodiversité, oui les plus riches sont les plus pollueurs !

Ce bordereau de la session du Conseil Régional aborde de nombreux impacts de la situation inflationniste que nous connaissons mais qui sont aussi le fruit d'une gestion reposant sur la spéculation avant tout financière et d'un système à bout de souffle. C'est d'ailleurs dans ce même

système que se complaisent les modèles de fiscalité -dont le système français- qui est à revoir de façon globale puisqu'il étrangle les capacités à vivre et travailler en proximité territoriale.

Les collectivités locales n'ont pas les moyens de leurs missions et ambitions mais promouvoir leur autonomie, voire leur indépendance à 4 ou 5 départements, constitue une fuite en avant vers des baronnies et des compétitions quand l'intelligence appelle à la coopération.

Tout comme il faut tenir compte des singularités des territoires, il faut tenir le cap de la péréquation, la proximité ne gomme pas les solidarités puisque ce qui est visé, c'est l'efficacité et non l'efficience.

Le CESER insiste maintenant depuis de nombreuses années en se fixant comme objectif de recenser et de proposer des pistes permettant des transitions justes et comprises. Le CESER a beaucoup produit pour tenter la constitution d'un socle pour repenser le projet de société. Il l'a fait en soulignant la montée de la précarité et des inégalités en insistant sur le renforcement de la cohésion sociale et territoriale autour des nécessaires transitions à conduire et des conditions de leur acceptabilité et de leur accompagnement social.

Pour mener à bien de tels projets, il faut impliquer les populations par la découverte et la mise en capacité de décider. Alors dans une démocratie renouvelée, il est fort à parier que le sens public et le bien commun exigeront la mise en place de financements permettant la réussite des transitions au service de ces objectifs politiques du développement durable qui appelle aujourd'hui à enclencher le stade des transformations.

Le projet Breizh Cop portait d'une certaine manière ces ambitions et le rapport du CESER d'octobre 2017 sur le sujet reste d'actualité. Le SRADDET qui s'en est inspiré commençait déjà malheureusement à réduire la toile, au nom d'un pragmatisme souhaité par certains acteurs pour « se sortir » des normes. 5 ans plus tard les broussailles reprennent de la vitalité pour masquer la réalité qui se cachent dessous. Le dossier de ce jour sur le plan algues vertes fait partie de ce continuum.

Nous voulons aussi revenir ce jour sur les attentes fortes en terme de mobilités au travers du CPER auquel on a ôté dans sa première version le volet mobilités, un des plus urgents pourtant à la lumière des enjeux climatiques et énergétiques. Cet exemple n'est-il pas l'aveu que les pieds nickelés ou les Shadocks étaient en fait de brillants experts quand on voit ce que l'on voit dans cette période et surtout comment on nous parle !

Parce qu'une fois pour toute, peut-on par-tout poser la question en grand, en Bre-

tagne comme ailleurs, mais pour rester dans notre péninsule : le fret est-il mieux sur la route ou sur des rails ?

Sans vouloir multiplier les exemples mais quand même, interrogeons-nous :

- On regarde lucidement la précarité énergétique de la Bretagne ou on se voile la face ?
- On regarde -pour régler la situation-le niveau des salaires plus bas en Bretagne qu'ailleurs ?
- On fait de la maritimité un atout incontournable ou l'on continue bon an mal an comme si de rien était ?
- Et puis, la sécheresse, l'eau, l'alimentation, la santé, les services publics, l'industrie, ... ????

Au SRADDET, schéma très englobant, vont être associés le CPRDFOP et une stratégie que le Conseil Régional propose sous l'acronyme SRTES. Cette stratégie, ou compression des schémas transformés de l'enseignement supérieur et de la recherche comme de l'économie et la politique des filières industrielles, est en cours d'examen. Le « S » étant pour le « social », il n'y a pas de schéma ou de stratégie à cette heure. C'est peut-être le chantier de la Conférence Sociale réunie le 9 novembre ? Pour être tout à fait juste, tout ce qui n'est pas déjà dans le SRADDET est examiné au titre de la loi mais nous n'avons pourtant aucun écho sur les questions économiques et de ce qui adviendra du SRDEII ?

Peut-on accepter qu'il s'agisse là d'une chasse gardée d'un réseau ? Imaginons d'ailleurs que le fameux « S » soit traité là, par « un club » de dirigeants d'entreprises ?

C'est hors de question pour la CGT qui, au contraire, demande un grand débat public et citoyen avec l'ensemble des parties prenantes et bien sûr les syndicats de salariés sur l'avenir économique, industriel et social de toute la Bretagne, donc de tous ses territoires. Conférence régionale ou pas, cela ne peut se dérouler au sein d'une discussion fermée.

La CGT a d'ailleurs de multiples propositions, c'est dans son plan de rupture qui fait de l'urgence sociale la sœur jumelle de celle climatique !



Projet de document-cadre relatif à la prolongation du Plan algues vertes sur 2022—2027



Intervention de Nadine SAOUTI

Même si la CGT votera favorablement l'avis du CESER sur le projet du Conseil Régional de prolongation du document-cadre relatif du Plan Algues Vertes sur la période 2022-2027 (PLAV), il est néanmoins intéressant de rappeler que nous avons déjà exprimé un avis en 2011, lors d'une contribution de la section Mer-Littoral, sur l'élaboration d'un diagnostic partagé sur les causes, les leviers et les modalités d'actions de lutte contre le phénomène des algues vertes en Bretagne.

Pour rappel, en 2011, le premier PLAV 2010-2015 en était au tout début de sa mise en œuvre.

L'urgence d'il y a plus de 10 ans demeure toujours celle d'aujourd'hui.

L'origine de ce fléau des algues vertes est aujourd'hui parfaitement identifiée, les facteurs de prolifération sont d'ores et déjà posés, peuvent être anticipés, et même si, lors des deux premiers programmes, des améliorations ont été constatées, à ce niveau actuel, ce n'est plus

une urgence : c'est une crise installée !

En complément du rapport de juillet 2021 de la Cour des comptes qui affirme, dans sa première orientation, qu'il s'agit bien « d'étendre la lutte contre la prolifération des algues vertes au-delà des huit baies bretonnes concernées par les plans de lutte », la CGT rappelle l'importance de cette préoccupation régionale d'intérêt général qui nécessite, d'une part, la mobilisation générale des élus, des scientifiques, de tous les acteurs publics, associatifs, des professionnels de la distribution, de l'agro-alimentaire, de l'agriculture et des Bretons et qui, d'autre part, ne saurait s'abstenir d'une implication dynamique de l'Etat.

Mais qu'en est-il réellement, dans ce 3^e plan d'action, de cet engagement étatique alors que la Cour des comptes constate l'implication financière de l'Etat et de ses partenaires comme étant relativement modeste, appelant de fait à une mobilisation de moyens à la hauteur des enjeux ?

Pour en finir avec l'invasion des plages

bretonnes, depuis 50 ans, par les algues vertes, pour, dans 5 ans, ne plus à avoir à répéter les mêmes constats lors d'une énième prolongation de PLAV, la CGT propose l'organisation d'une conférence régionale sur cette question afin d'impulser une réelle démarche d'éducation environnementale vers l'ensemble des acteurs socio-économiques et politiques, afin de contribuer de façon collective et transversale, à la mise en place de chartes contraignantes, de réglementations, de suggestions voire de législations pour activer des leviers d'actions durables.

Cette conférence pourrait également se décliner en plusieurs débats publics menés au plus près des territoires, sans exclusive pour les seuls plus touchés, malgré le fait qu'ils seraient certainement prioritaires.

Il faut réellement « un grand coup de pied dans la fourmilière » pour ne pas visionner les mêmes images à l'été prochain.

Communication d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes de Bretagne relatives à la politique portuaire – Ports de commerce – Exercices 2016 et suivants – rapport n°2



Intervention de Stéphane CREACH

Le rapport de la Chambre Régionale des Comptes entérine la bonne gestion de la Région quant à ses ports. Un rapport de la Cour des Comptes qui ne tire pas à boulets rouges sur des organisations de la République, soient-elles territoriales, cela se souligne.

Si les résultats de la stratégie votée en 2009, et mise à jour par le SRADDET en 2019, restent mitigés en termes de volumes de trafic tel que cela est rapporté dans le rapport, la Chambre a néanmoins pu apprécier la qualité de l'importante réflexion en cours au moment de son contrôle sur la meilleure manière de développer des trafics de marchandises durables et utiles pour l'économie bretonne.

C'est ce qui est précisé dans le bordereau pour poursuivre que « cette réflexion faisait alors partie d'un travail global incluant toutes les autres thématiques portuaires, travail préparatoire à la production d'une nouvelle stratégie portuaire pour le début du mandat ».

La CGT ne revient pas sur l'avis du CESER qu'elle partage et pour lequel des réponses sont attendues comme le positionnement politique du Conseil Régional sur le RTE-T.

C'est sur le travail annoncé et ces perspectives que la CGT intervient puisqu'il a permis d'identifier au cours du premier semestre 2022 de possibles nouvelles ambitions de la collectivité régionale en matière portuaire en tenant compte du contexte sociétal, économique et environnemental bouleversé depuis 2020. Les bouleversements visés ne comprendraient pas l'addition de ceux actuels comme la guerre en Ukraine et ses conséquences.

La CGT relève donc les 4 ambitions qui, à ce stade, sans inclure ce que nous venons de préciser, mettent l'accent sur :

- Une gouvernance renouvelée (coopération entre les ports, différenciation de la gouvernance en fonction du territoire, association des collectivités à la gouvernance).
- La transition énergétique comme priorité (développement de la propulsion à la voile, le développement des EMR, l'offre de carburants alternatifs permettant la transition énergétique de la flotte de transport de marchandises et le report modal vers les modes massifiés).
- Le fait que les ports puissent faire levier pour la transition des filières

bretonnes (transition fret et logistique, relocalisation, souveraineté économique du territoire, transition agricole).

- Le fait que les ports doivent être exemplaires (protection de la biodiversité, les ports propres, l'accueil des marins, l'éco-socio-conditionnalité, l'économie circulaire, l'économie d'énergies, la production d'énergie renouvelable notamment).

Il est précisé que ce premier travail sera présenté aux acteurs et partenaires des places portuaires bretonnes et mis en débat auprès d'eux à partir de la fin de l'année 2022 sur une durée de quelques mois. Les objectifs stratégiques seront arrêtés mi 2023 et constitueront le référentiel de la Région Bretagne en matière de politique portuaire. Le Conseil Régional précise que tout au long de cette concertation externe, des débats thématiques au sein du Conseil permettront d'enrichir le travail mené.

Il n'est rien précisé sur la saisine du CESER dont les travaux restent souvent « inspirants » pour les acteurs politiques concernés ici.

Ce rapport -qui fait l'objet de l'examen à la session du Conseil Régional et à la nôtre- est ainsi communiqué à la pre-

mière assemblée et donne lieu à un débat.

Le CESER a déjà organisé une journée thématique sur la question portuaire en septembre l'année dernière. Il est évident qu'il va poursuivre son « bonhomme de chemin » ne serait-ce que par son étude en cours sur « la navale » en Bretagne.

Tout ceci prend l'option d'une certaine organisation déterminée de la part du Conseil Régional et les 4 thèmes cités auparavant sont relativement proches de ceux développés par des acteurs souvent oubliés mais qui ont très souvent une expertise hors du commun et ont été des précurseurs dans le domaine maritime.

Elles et ils ne sont pas « difficiles » à trouver, ce sont les salariés.es avec leurs organisations syndicales.

On ne ressent pas à la lecture du bordereau cette ambition de leur laisser la parole, c'est peut-être encore rattrapable !

Quoiqu'il en soit, la vie s'en chargera !

La fibre pour tou·te·s - « Bretagne Très Haut Débit », un déploiement dynamique et solidaire

Intervention de Gaëlle URVOAS



Comme la CGT le rappelle régulièrement, la révolution numérique génère des transformations sociales majeures dont les conséquences sont éludées par beaucoup d'acteurs de la vie publique.

Pour la CGT, le choix de la numérisation des services publics nécessiterait une approche reposant non pas sur le marché et la concurrence, dispendieuse et inefficace par essence, mais plutôt sur le respect du droit du tout à chacun de disposer d'un accès au réseau à très haut débit quel que soit l'endroit. On ne peut d'ailleurs faire fi du fossé qui ne cesse de se creuser entre métropoles et zones rurales, exaspérant des pans entiers de la population située en zone peu dense à qui on ôte des services publics de proximité pour les remplacer par des services inaccessibles numériquement.

C'est d'ailleurs ce que met en exergue l'avis du CESER qui rappelle que, contrairement aux objectifs stratégiques affichés, le déploiement de la fibre optique en Bretagne profite principalement aux zones denses et très denses couvertes à plus de 80%. Seulement 115 000 prises sont, elles, raccordées en zones rurales, soit un à peine 10% des prises à raccorder....

Comme l'a déjà exprimé la CGT dans ses précédentes interventions, cette situation est inacceptable à l'heure d'une numérisation de toutes les activités socio-économiques dans toutes leurs composantes et qui touche toutes les générations avec nombres d'enjeux d'accès à l'éducation, à la santé, au travail, à la culture..... D'ailleurs, cette situation alarmante nourrit aussi des idées nauséabondes dont l'expression électorale devrait inquiéter en plus haut lieu...

Concernant ce plan BTHD, la CGT réaffirme que la casse du service public de télécommunication en France est largement responsable du retard pris dans le déploiement BTHD.

Les opérateurs ont assis leur stratégie commerciale sur des offres aux mêmes

prix pour tous mais avec des niveaux de débits et in fine de services bien différents en fonction des territoires. Ainsi les abonnés, qui ne disposent pas du haut débit et ne l'auront peut-être jamais, paient autant que ceux qui en disposent avec l'aval des responsables politiques...

Pour rappel, était prévu le raccordement de 280000 prises sur la période 2018-2020, avant l'épisode COVID... Nous en sommes loin et la CGT ne voit pas comment les choses vont s'améliorer sans un engagement réel des opérateurs notamment en matière de recrutements, de formations et de politique salariale digne de ce nom !

Cette situation repose en grand la question de la mise en œuvre d'une véritable filière de formation aux métiers des télécommunications que la libéralisation du secteur a totalement anéanti. Les formations dispensées dans le cadre des conventions ne sont pas à la hauteur des enjeux, il n'est qu'à voir le nombre d'heures quasi inexistantes accompagnant les opérations de réinsertions. Les salarié·e·s font ce qu'ils peuvent sur le terrain, mais tout le monde a pu constater que les travaux ne sont pas toujours réalisés dans les règles de l'art. Nous aurons une qualité du très haut débit à la hauteur des investissements humains non consentis. Qui paiera la note dans le futur?

Pour la CGT, reste posée la question de la mise en place d'une véritable GPEC Territoriale permettant ainsi de donner une vision d'avenir sur cette filière des télécommunications pour tous les opérateurs et prestataires et de permettre d'envisager les formations et les emplois stables dont nous avons besoin pour toute la gestion de cette technologie. Une GPECT qui pourra définir les actions à mettre en œuvre pour que les femmes aussi puissent accéder à ces métiers.

Ce point d'étape est une nouvelle occasion pour la CGT de réaffirmer son attachement à une véritable appropriation

publique et démocratique des activités de télécommunications, la réalisation d'un vrai droit à la communication, ce qui permettrait :

À la population, aux salarié·e·s du secteur, aux élu·e·s locaux d'intervenir au même titre que le gouvernement et les opérateurs pour que les choix stratégiques se fassent sur la base de l'intérêt général et non sur le seul critère de la rentabilité financière immédiate.

- D'imposer aux opérateurs d'investir dans la construction du réseau fibre de très haut débit et de parfaire la couverture 4G en Bretagne tout ceci sur fonds propres.
- Une maîtrise publique nationale des réseaux, pour créer les conditions de la mutualisation et éviter le gâchis d'un assemblage disparate de solutions technologiques ou de réseaux redondants payés en partie par l'impôt et l'usager.
- De mettre fin à la précarité et aux emplois atypiques dans le secteur en faisant en sorte que l'ensemble des salariés intervenant dans l'équipement en THD, du donneur d'ordre à la sous-traitance, puissent bénéficier d'un emploi stable et durable et d'un socle commun de droits individuels garantis collectivement, permettant de vivre décemment, opposables à tout employeur.

La CGT réaffirme que l'accès ou non au numérique est vecteur d'inclusion ou malheureusement d'exclusion sociale dans une société où tous les emplois sont exposés à la numérisation comme le rappellent nombre d'avis du CESER.

Ainsi tout nouveau retard dans ce programme ne fait qu'alimenter les inégalités territoriales trop nombreuses en Bretagne. Une fois de plus la CGT en appelle au sens commun pour accélérer la mise en œuvre de ce plan BTHD afin de lui donner enfin son caractère solidaire !

La CGT votera favorablement l'avis du CESER.

Vous pouvez accéder :

- aux avis et vœux du CESER,
- aux interventions des membres CGT du CESER
- aux interventions de tous les autres membres du CESER

À partir du site du Conseil Régional : www.bretagne.fr puis La Région puis Le CESER puis Avis

À partir du site du Comité Régional CGT. : www.cgt-bretagne.fr puis CESER puis Les avis du CESER